

VILLE D'HENIN-BEAUMONT
- :-
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2021
A 09 HEURES
- :-
COMPTE-RENDU
- :-

Le Conseil municipal s'est réuni, à huis clos physique, dans les Salons d'Honneur de l'Hôtel de Ville, le 19 février 2021 à 9 heures. La séance était retransmise en direct au public sur internet.

PRESENTS :

- M. Steeve BRIOIS
Maire
- M. Christopher SZCZUREK
- Mme Huguette FATNA
- M. Laurent BRICE
- Mme Maryse POULAIN
- M. Gérard MOISAN-GUIBERT
- Mme Patricia CONSTANTINHO
- M. Nicolas MOREAUX
- Mme Annie WANNEPAIN
- M. François NIEBOJEWSKI
- Mme Liliane PETIT
- M. Patrick MON
- Mme Martine CROQUELOIS
Adjoints
- Mme Marie-Claire DURIEZ
- M. André KALINARCZYK
- Mme Margaret LANOY
- Mme Christiane ROUSSEAU
- M. Jacques MARTEL
- Mme Mauricette QUIQUEMPOIX
- M. Philippe KUS
- M. Michel VILAIN
- Mme Sylvie WATERLOT
- M. Hervé WALLART
- Mme Angélique BERTRAM
- M. Bruno BILDE (arrivé à 9h46)
- Mme Aurélie BEIGNEUX
- Mme Stéphanie KHEDIM
- Mme Jennifer PAYEN
- M. Pierre DELAHAYE
- M. Dorian DAMIENS
- Mme Inès TAOURIT
- Mme Marine TONDELIER
- M. Aurélien GACK
- M. Patrick PIRET
Conseillers municipaux

ABSENTS :

- M. Jonathan LEFORT (procuration à M. Nicolas MOREAUX)

Ouverture de séance à 09h00 par Monsieur le Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 alinéa 1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Dorian DAMIENS est élu secrétaire de séance.

A la demande de M. le Maire, une minute de silence est observée en la mémoire de M. Lucien BOULANT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

1) A l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2021.

2) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

PREND ACTE de la bonne tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2020 lors de la présente séance, sur la base du rapport proposé par le Maire.

SOULIGNE que ce débat et les documents présentés ne constituent pas pour autant des engagements mais définissent les perspectives et conséquences budgétaires prévisionnelles, eu égard aux investissements actuels, prévisions et propositions d'investissement des années à venir.

APPROUVE le rapport sur les orientations budgétaires.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 non-participations (groupe minoritaire et non-inscrit)

3) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

APPROUVE les modifications apportées aux programmes d'actions 2021-2022 d'utilisation de l'abattement de la TFPB par les Bailleurs Pas-de-Calais-Habitat - Maisons & Cités et Soginorpa pour les quartiers prioritaires d'Hénin-Beaumont.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces documents et les éventuels avenants, à poursuivre et accomplir toutes formalités, et à signer toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix favorables (groupe majoritaire et groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

4) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage pour chacune des opérations concernées.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux régularisations des opérations comptables pour les mandats et titres déjà émis.

AUTORISE le versement à la FDE 62 des subventions d'équipement pour les travaux d'effacement de réseaux.

AUTORISE la perception des subventions de la FDE 62 pour l'acquisition du matériel d'éclairage public.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 34 voix favorables (groupe majoritaire et groupe minoritaire)
- 1 non-participation (non-inscrit)

5) A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à convoquer la commission consultative des services publics locaux, tant que de besoin.

6) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel et que dans ce contexte les parties ont décidé de se rapprocher, eu égard à l'aléa judiciaire, dont elles conviennent qu'il ne peut être fait abstraction, afin de mettre un terme au différend les opposant, chacune faisant à l'autre, des concessions réciproques.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 non-participations (groupe minoritaire et non-inscrit)

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE

7) A l'unanimité,

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations d'un conseiller municipal à la commission de suivi de site.

A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

DIT que 1 candidature a été déposée.

DESIGNE M. Christopher SZCZUREK représentant de la commune d'Hénin-Beaumont à la commission de suivi de site Société POLYNT COMPOSITES France- Commune de Drocourt.

DESIGNE Mme Isabelle EVRARD représentante pour le collège « riverains »

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 abstentions (groupe minoritaire et non-inscrit)

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

8) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre le Conseil Régional des Hauts-de-France et la Commune d'Hénin-Beaumont, permettant à la Commune d'Hénin-Beaumont d'accéder au service Pass Pass mobilités, dans le cadre du fonctionnement de la centrale d'achat bornes d'électromobilités.

APPROUVE le projet de convention de mandat, confié par la Commune d'Hénin-Beaumont à la société Bouygues Energies & Services, pour la perception des recettes au titre de l'exploitation des infrastructures de charge, ainsi que la tarification dite « tarif bleu » reprise dans la grille tarifaire du réseau « pass pas électrique régional ».

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les présentes conventions et toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération, à poursuivre et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation de ce programme.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix favorables (groupe majoritaire, Mme Ines TAOURIT, M. Aurélien GACK et non-inscrit)
- 1 non-participation (Mme Marine TONDELIER)

9) A l'unanimité,

APPROUVE l'amendement déposé par M. Christopher SZCZUREK.

APPROUVE le Projet « Nos quartiers d'été 2021 » d'un montant total estimé à 10 000,00 € porté par l'association « l'Etoile Cycliste » d'Hénin-Beaumont.

DECIDE d'attribuer une subvention de 5 000,00 € à l'association « l'Etoile Cycliste » d'Hénin-Beaumont pour le financement du Projet « Nos quartiers d'été 2021 » étant ici précisé que la participation financière communale pourra être minorée en fonction des autres subventions susceptibles d'être accordées à l'association porteuse.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2021.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. LAURENT BRICE, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

10) A l'unanimité

PREND ACTE des décisions de la CAHC d'attribuer un fonds de concours à la Commune d'Hénin-Beaumont au titre des dépenses de fonctionnement 2019 de la piscine, soit :

- 91 547,50 € de participation aux charges générales de fonctionnement
- 7 050,00 € de participation aux charges de transport

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

11) A l'unanimité,

VALIDE le projet de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants sur le territoire de la Commune pour l'année 2021 et **OCTROIE** à l'association « LES SAUVETAGES DU CŒUR » une subvention d'un montant de 7000 euros.

INFORME que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document inhérent à la déclinaison d'une campagne de stérilisation de chats errants sur la Commune.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE

12) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

DESIGNE pour délégué de l'assemblée délibérante Monsieur Steeve BRIOIS et pour délégué des agents de la Ville Madame Frédérique FERRANTE.

INDIQUE que le mandat des délégués du CNAS est à échéance du mandat en cours.

PRECISE qu'il pourra être fait modification de la présente désignation à tout moment du mandat.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 32 voix favorables (groupe majoritaire et non-inscrit)
- 3 abstentions (groupe minoritaire)

13) A la majorité,

APPROUVE l'application d'un temps de travail de 1607 heures annuelles à l'ensemble des agents municipaux.

PREND ACTE de la charte du temps de travail annexée et **RAPPELLE** que le maire, en qualité de chef des services municipaux pourra l'amender dès que nécessaire.

INDIQUE que les dispositions de cette charte prendront effet au plus tard le 1^{er} janvier 2022.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :
- 33 voix favorables (groupe majoritaire, Mme Marine TONDELIER et M. Aurélien GACK)
- 1 voix défavorable (non-inscrit)
- 1 non-participation (Mme Inès TAOURIT)

14) A l'unanimité,

AUTORISE à compter du 1^{er} janvier 2020 le versement des primes visées dans les délibérations n°2009-173 du 17 décembre 2009 et 2020-052 du 3 juillet 2020, lors d'un arrêt maladie ordinaire lié à la COVID 19.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune.

M. Steeve BRIOIS propose de désigner M. Christopher SZCZUREK comme président de séance.

M. Steeve BRIOIS, Mme Christiane ROUSSEAU et Mme Marie-Claire DURIEZ quittent la séance.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

15) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

AUTORISE la mise en œuvre d'une convention relative à la mise à disposition de 2 agents auprès de l'Association le Temps de Vivre pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2021.

RAPPELLE que la fonction et le temps de travail des agents mis à disposition sont identifiés comme suit :

| Fonction | Date de mise à disposition | Durée hebdomadaire de mise à disposition |
|-------------------------|----------------------------|--|
| 2 agents administratifs | 01/01/2021 | 35h00 |

RAPPELLE que la mise à disposition donnera lieu à un état financier pour la valorisation du coût de mise à disposition des agents concernés.

RAPPELLE que l'Association le Temps de Vivre assurera le remboursement de la charge de rémunération du personnel mis à disposition (79 167.55 €). En compensation, la ville émettra un mandat administratif du même montant.

DEMANDE que la ville présente, annuellement, à l'association un état des salaires et charges supportés par elle ; que cet état devra être réintégré dans le bilan annuel des comptes de l'association.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à réaliser les opérations correspondantes.

RAPPELLE que les opérations correspondantes seront reprises au budget de la commune.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 32 voix favorables (groupe majoritaire, groupe minoritaire et non-inscrit)

- 3 non-participations (M. Steeve BRIOIS, Mme Christiane ROUSSEAU et Mme Marie-Claire DURIEZ)

M. Steeve BRIOIS reprend la présidence de la séance.

16) A l'unanimité,

AUTORISE La mise en œuvre d'une convention relative à la mise à disposition de 4 agents auprès de l'Escapade pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2021.

RAPPELLE que la fonction et le temps de travail des agents mis à disposition sont identifiés comme suit :

| Fonction | Date de mise à disposition | Durée hebdomadaire de mise à disposition |
|---|----------------------------|--|
| 1 Secrétaire | 01/01/2020 | 35h00 (90 %) |
| 1 Animateur secteur jeune public | 01/01/2020 | 35h00 |
| 1 Agent d'accueil et de maintenance technique | 01/01/2020 | 35h00 |
| 1 Animateur pôle musique | 01/01/2020 | 35h00 |

RAPPELLE que la mise à disposition donnera lieu à un état financier pour la valorisation du coût de mise à disposition des agents concernés.

RAPPELLE que l'Escapade assurera le remboursement de la charge de rémunération du personnel mis à disposition (178 129.66€). En compensation, la ville émettra un mandat administratif du même montant.

DEMANDE que la ville présente, annuellement, à l'association un état des salaires et charges supportés par elle ; que cet état devra être réintégré dans le bilan annuel des comptes de l'association.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à réaliser les opérations correspondantes.

RAPPELLE que les opérations correspondantes seront reprises au budget de la commune.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE

17) A l'unanimité,

AUTORISE La mise en œuvre d'une convention relative à la mise à disposition de 3 agents auprès de l'établissement public CCAS pour une durée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2021.

RAPPELLE que la fonction et le temps de travail des agents mis à disposition sont identifiés comme suit :

| Fonction | Date de mise à disposition | Durée hebdomadaire de mise à disposition |
|-------------------|-----------------------------------|---|
| 1 référent RSA | 01/01/2021 | 35h00 |
| 1 Secrétaire | 01/01/2021 | 17h30 |
| 1 Agent d'accueil | 01/01/2021 | 35h00 |

RAPPELLE que, conformément à l'article 2 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 et à l'article 61-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, par dérogation, la mise à disposition ne donnera pas lieu à remboursement, dans la mesure où elle intervient entre une collectivité territoriale et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché.

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les opérations correspondantes.

18) A l'unanimité,

APPROUVE le plan de formation 2021.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune.

19) A l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur la formation des élus au titre de l'année 2020.

20) A l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour une durée de 5 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci.

DECIDE de participer au financement des cotisations des agents pour le volet santé.

DECIDE de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2021 à un montant d'un euro brut.

D'AUTORISER le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits au budget de la commune.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR MME PATRICIA CONSTANTINHO, ADJOINTE AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES SCOLAIRES

21) A l'unanimité,

EMET un avis **FAVORABLE** quant à la proposition de l'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription d'Hénin-Beaumont en vue de la constitution d'un groupe scolaire par fusion des écoles maternelle Octave Legrand et élémentaire Jean Jacques Rousseau pour la prochaine rentrée scolaire 2021 pour la Commune d'Hénin-Beaumont.

22) A l'unanimité,

ACCEPTE le dispositif « petits déjeuners » au sein des écoles maternelle et élémentaire MICHELET.

PRECISE que les enseignants se chargeront de la distribution du petit déjeuner.

DIT que la présente convention est valable pour l'année scolaire 2020-2021 et que dans ce cadre, les petits déjeuners seront servis aux élèves des classes concernées les lundis entre 8h50 et 9h15 entre le 7 septembre 2020 et le 6 juillet 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à renouveler ce dispositif chaque année.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. LAURENT BRICE, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DU SPORT, DE LA JEUNESSE ET DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

23) A l'unanimité,

EMET un avis **FAVORABLE** quant à la fixation du quotient familial à 1400 comme critère de référence pour la tarification des activités péri et extrascolaires pour l'année scolaire 2021/2022.

24) A l'unanimité,

VALIDE la fiche projet 2021 sur la base de 100 places.

AUTORISE le renouvellement de la convention « Développement de séjours enfants » pour l'année 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention « Développement de séjours enfants » avec la CAF du Pas-de-Calais.

25) A l'unanimité,

VALIDE la mise en œuvre de 10 « aides au BAFA » destinées à des jeunes Héninois, à hauteur de 300€ de la formation générale pour sa session théorique ;

APPROUVE le règlement de ces aides, joint à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le CEMEA relative à l'accueil des stagiaires ;

INFORME que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits au budget de la commune.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. STEEVE BRIOIS, MAIRE

M. Steeve BRIOIS propose de désigner M. Christopher SZCZUREK comme président de séance.

26) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

AUTORISE le versement d'un montant représentant une enveloppe budgétaire :

- au titre de l'exercice 2021 de : 20 000,00 €
- au titre de l'exercice 2022 de : 20 000,00 €
- au titre de l'exercice 2023 de : 20 000,00 €
- au titre de l'exercice 2024 de : 20 000,00 €

RAPPELLE que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits 65 inscrits au budget de la commune.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix favorables (groupe majoritaire, groupe minoritaire et non-inscrit)
- 1 non-participation (M. Steeve BRIOIS)

M. Steeve BRIOIS reprend la présidence de la séance.

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

27) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

INSTITUE le droit de préemption urbain sur les zones U et AU du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune conformément aux délimitations sur les documents graphiques annexés à la présente délibération.

AFFICHE la présente délibération en mairie durant un mois, étant précisé qu'une mention de cet affichage sera, en outre, insérée dans deux journaux diffusés dans le département, conformément aux dispositions de l'article R. 211-2 du code de l'urbanisme.

PUBLIE la présente délibération au recueil des actes administratifs de la commune, conformément aux dispositions de l'article R. 153-21 du code de l'urbanisme.

TRANSMET la présente délibération au Préfet du département du Pas-de-Calais.

TRANSMET la présente délibération au Directeur départemental des finances publiques du Pas-de-Calais, au Directeur régional des finances publiques des Hauts-de-France et du Nord, à la chambre interdépartementale des notaires du Nord et du Pas-de-Calais, aux barreaux constitués près le Tribunal judiciaire d'Arras, et au greffe du Tribunal judiciaire d'Arras.

PRÉCISE qu'un registre sera ouvert en mairie où seront inscrites toutes les acquisitions réalisées par exercice ou par délégation de ce droit de préemption, ainsi que l'utilisation effective des biens ainsi acquis.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 33 voix favorables (groupe majoritaire, M. Aurélien GACK et Mme Inès TAOURIT)
- 2 non-participations (Mme Marine TONDELIER et non-inscrit)

28) A l'unanimité,

DÉCIDE de désigner comme membres du Bureau de l'Association les 3 propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre de l'Association Foncière de Remembrement Intercommunale suivants :

- Monsieur Erick DEBEAUMONT
- Monsieur Jean-Michel FROISSART
- Monsieur Didier FULLOY

29) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

DECIDE de donner à la nouvelle avenue de l'îlot Carnot le nom de « Avenue Brigitte Bardot », conformément au plan annexé à la présente délibération.

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de recueillir les autorisations nécessaires pour concrétiser cette dénomination et procéder à la signalisation indispensable.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 4 non-participations (groupe minoritaire et non-inscrit)

30) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

DECIDE de donner aux nouvelles rues du lotissement Nexity, situé entre le boulevard des frères Leterme et le boulevard des frères Herbaut les noms de « André BILDE » (voie 1) et « Charles LEGRAND » (voie 2).

CHARGE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué de recueillir les autorisations nécessaires pour concrétiser cette dénomination et procéder à la signalisation indispensable.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix favorables (groupe majoritaire, groupe minoritaire et non-inscrit)
- 1 non-participation (M. Bruno BILDE)

31) A l'unanimité,

DECIDE de désigner comme correspondant RIL titulaire Madame Laure SERGEANT et comme correspondants RIL suppléants Mesdames Pascaline LAMBRECHT et Claire ANDRE.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les arrêtés de nomination correspondants.

32) A l'unanimité,

CEDE, à Monsieur Thomas DELAETER, l'immeuble communal sis 194 rue Montpencher, cadastré section BL n° 628 pour une superficie de 967 m² d'après cadastre, au prix de 165 000,00 euros ; sachant que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à engager toutes les démarches qui s'avèreraient nécessaires en cas de non-paiement du prix.

33) A l'unanimité,

CEDE, à Monsieur Sébastiano ADDIS, l'immeuble sis 540 Boulevard de Herne, cadastré section AT n° 379 pour 3 500 m² d'après cadastre, au prix de l'adjudication, à 53 000,00 euros, conformément à l'arrêté du 9 juillet 2020 de la Cour d'Appel de Douai, sachant que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à engager toutes les démarches qui s'avèreraient nécessaires en cas de non-paiement du prix.

34) A l'unanimité,

CEDE, à la SCI COLIBRI, le terrain communal sis Cité de la Perche, cadastré section AH n° 1847 pour une superficie de 2 562 m² d'après cadastre, au prix de 75 000,00 euros, afin d'y construire un cabinet médical de pneumologie, sachant que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

GREVE, la présente délibération d'une condition résolutoire ; à savoir que la cession du terrain ne pourra être réalisée que sous réserve de l'obtention, par la SCI COLIBRI d'un permis de construire conforme à son projet de construction d'un cabinet médical de pneumologie.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à signer tous actes, pièces et documents à intervenir au titre de cette opération qui seront passés sous la forme notariée ; sous réserve de la condition résolutoire prévue à l'article 2.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à engager toutes les démarches qui s'avèreraient nécessaires en cas de non-paiement du prix.

35) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour les cessions, des immeubles sis 170 et 187 rue Margodillots à Hénin-Beaumont.

36) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour les cessions, en priorité aux locataires de SIA Habitat ou à défaut à un tiers, des immeubles sis 94 et 98 rue Paul Vaillant Couturier résidence Spingart et 48 Impasse Peuchin à Hénin-Beaumont.

37) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour la cession, en priorité aux locataires de Pas de Calais Habitat ou à défaut à un tiers, de l'immeuble sis 111 rue Jean Domagalla à Hénin-Beaumont, par l'OPH Pas de Calais Habitat.

38) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour la cession, en priorité aux locataires de la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa ou à défaut à un tiers, de l'immeuble sis 363 rue Pasteur à Hénin-Beaumont, dans le cadre de l'application du plan de vente pour la convention d'utilité sociale (CUS), 2019/2024,

39) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour la cession, en priorité aux locataires de la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa ou à défaut à un tiers, de l'immeuble sis 42 Avenue des Déportés à Hénin-Beaumont, dans le cadre de l'application du plan de vente pour la convention d'utilité sociale (CUS), 2019/2024,

40) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour la cession, en priorité aux locataires de la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa ou à défaut à un tiers, de l'immeuble sis 111 Avenue des Déportés à Hénin-Beaumont, dans le cadre de l'application du plan de vente pour la convention d'utilité sociale (CUS), 2019/2024,

41) A l'unanimité,

DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE pour la cession, en priorité aux locataires de la SA d'HLM Maisons & Cités Soginorpa ou à défaut à un tiers, de l'immeuble sis 374 Boulevard Salvador Allende à Hénin-Beaumont, dans le cadre de l'application du plan de vente pour la convention d'utilité sociale (CUS), 2019/2024,

SUR LES RAPPORTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT, ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DES AFFAIRES FINANCIERES, DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

42) A l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel, pour l'exercice 2019, sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

SUR LE RAPPORT PRESENTE PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK, PREMIER ADJOINT AU MAIRE EN CHARGE DE LA SANTE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'URBANISME, DE LA VILLE-JARDIN, DE LA VIE CULTURELLE, ASSOCIATIVE ET CITOYENNE

43) A l'unanimité,

PREND ACTE de la communication du rapport annuel, pour l'exercice 2019, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

AURELIEN GACK PRESENTE SA MOTION RELATIVE A L'EAU.

SUR LES AMENDEMENTS PRESENTES PAR M. GERARD MOISAN-GUIBERT.

Amendement n°1

44-1) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 voix défavorables (groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

Amendement n°2

44-2) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 32 voix favorables (groupe majoritaire et M. Aurélien GACK)
- 1 abstention (non-inscrit)
- 2 non participations (Mme Marine TONDELIER et Mme Inès TAOURIT)

Amendement n°3

44-3) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix favorables (groupe majoritaire et groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

Amendement n°4

44-4) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 voix défavorables (groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

Amendement n°5

44-5) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 voix défavorables (groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

SUR LA MOTION DE M. AURELIEN GACK RELATIVE A L'EAU TELLE QU'AMENDEE

44) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

DEMANDE à la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin de se saisir pleinement de l'enjeu de l'eau à l'échelle territoriale en défendant l'intérêt des communes vis-à-vis des partenaires délégataires, et notamment pour ce qui concerne le rythme de renouvellement des équipements d'acheminement d'eau potable. – **DEMANDE** à la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin de diligenter un audit d'ensemble des réseaux de façon à identifier tous les vecteurs d'économies possibles – **DEMANDE** à la communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin de construire le mode de gestion du service public de l'eau le plus optimisé en matière de service aux habitants, que ce soit en termes d'économie d'échelle (regroupement et échéance unique des quatre contrats actuels), de baisse des prix et de qualité du service rendu. – **FELICITE** l'équipe municipale de Hénin-Beaumont pour l'ensemble des actions menées depuis sept ans visant à la préservation de la ressource en eau au sens large (installation de dispositifs de récupération des eaux de pluie dans certains bâtiments municipaux, fortes exigences en matière d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagement, notamment). – **SOULIGNE** très favorablement l'engagement d'une députée européenne du groupe Europe des Nations et des Libertés (ENL) en faveur de l'initiative citoyenne européenne pour le droit à l'eau.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 voix défavorables (groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

MARINE TONDELIER PRESENTE SA MOTION RELATIVE A LA SOLIDARITE ET LA DEMOCRATIE

SUR L'AMENDEMENT PRESENTE PAR MME AURELIA BEIGNEUX

Amendement unique

45-1) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 voix défavorables (groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

SUR LA MOTION DE MME MARINE TONDELIER RELATIVE A LA SOLIDARITE ET LA DEMOCRATIE TELLE QU'AMENDEE

45) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

- **RAPPELLE** et **FELICITE** les nombreuses actions diligentées par l'équipe municipale pour faire face à la crise sanitaire, relayées par les services municipaux et le CCAS, et notamment : la mise en œuvre d'un fonds d'urgence pour les commerçants et artisans, la distribution de plus de 20.000 masques à la population, le portage à domicile de denrées alimentaires en faisant appel à des producteurs locaux, la

campagne d'appel aux personnes vulnérables, la mise en place d'une plateforme de click and collect, le soutien au monde associatif ; - **FELICITE** l'ensemble des forces vives d'Hénin-Beaumont, commerçants, artisans, producteurs locaux, associatifs, qui ensemble, ont concouru à la résilience de notre territoire ; - **REGRETTE** le très faible niveau d'implication de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin pour faire face à la crise sanitaire.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 voix défavorables (groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

INES TAOURIT PRESENTE SA MOTION RELATIVE A LA SANTE

SUR L'AMENDEMENT PRESENTE PAR MME INES TAOURIT

Amendement 1

46-1) A l'unanimité des membres ayant pris part au vote,

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 34 voix favorables (groupe majoritaire et groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

SUR L'AMENDEMENT PRESENTE PAR M. CHRISTOPHER SZCZUREK

Amendement 2

46-2) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 voix défavorables (groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

SUR LA MOTION DE MME INES TAOURIT RELATIVE A LA SANTE TELLE QU'AMENDEE

46) A la majorité des membres ayant pris part au vote,

APPELLE à défendre la sécurité sociale et le système de santé public – **DEMANDE** au Gouvernement que cette revalorisation soit étendue à l'ensemble des personnels et salariés de la santé (qu'ils soient du privé, de la fonction publique hospitalière ou territoriale : notamment les services d'aides à domicile, secteurs du handicap, protection de l'enfance) – **DEMANDE** au Gouvernement que ces mesures soient inscrites dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2021 avec effet immédiat et rétroactif – septembre 2020 - **RECONNAIT** l'investissement éminent des professionnels de santé du territoire dans la gestion de la crise sanitaire ; - **REGRETTE** le très faible niveau d'implication de la CAHC dans la lutte contre l'épidémie de Covid-19, et notamment le manque de volonté exprimé par son Président lors du Conseil communautaire du 11 février 2021 quant à la mise en œuvre de la stratégie vaccinale, et par une Vice-présidence à la santé - fantoche par le fait ; - **DEPLORE** la démarche de simple affichage politique de la Communauté d'agglomération d'Hénin-Carvin en matière de santé au moment même où de nombreuses intercommunalités s'illustrent par leur anticipation et leur investissement dans cette matière.

Le scrutin ayant donné les résultats suivants :

- 31 voix favorables (groupe majoritaire)
- 3 voix défavorables (groupe minoritaire)
- 1 abstention (non-inscrit)

M. AURELIEN GACK POSE SA QUESTION ORALE ET UNE REPONSE EST APPORTEE PAR M. LE MAIRE ET M. NICOLAS MOREAUX.

MME MARINE TONDELIER POSE SA QUESTION ORALE ET UNE REPONSE EST APPORTEE PAR MME AURELIA BEIGNEUX.

M. le Maire clôt la séance à 12h57.

AFFICHE ET PUBLIE LE 26 FEVRIER 2021 EN EXECUTION DE L'ARTICLE L. 2121-25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

M. Steeve BRIOIS



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'S' followed by a horizontal line.

Maire d'Hénin-Beaumont